

Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan à la CLE du SAGE Vilaine et au Comité d'estuaire de la Vilaine

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIC	1 ^{er} vice-président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

M. Pascal BARRET
Mme Nathalie COURTRAI
M. André CROCQ
M. Gilles DUFEIGNEUX
M. Luc LE TRIONNAIRE

Procuration :

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIC
M. André CROCQ donne procuration à Mme Anne GALLO
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)
Mme Annaëlle MÉZAC (responsable du pôle biodiversité et aménagement)
Mme Sophie GIRAUD (responsable du pôle développement territorial)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)

Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan à la CLE du SAGE Vilaine et au Comité d'estuaire de la Vilaine

Le SAGE est un projet d'actions sur le bassin qui est élaboré par une commission – la CLE- composée de femmes et d'hommes vivant sur le bassin de la Vilaine. On la désigne souvent comme le "Parlement" de l'eau du bassin.

Élus, usagers, propriétaires, associations et services de l'État sont ainsi réunis et représentés au sein d'une Commission Locale de l'Eau (CLE). Ils établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. Outre l'élaboration des documents du SAGE, la CLE veille à sa mise en œuvre et à son suivi ainsi qu'à sa révision.

Considérant que la composition de la CLE est régulièrement révisée, en particulier à la suite des élections locales.

- Vu le décret du 02 Octobre 2014 portant classement du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 de création du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,
- Vu l'article R 212-30 du Code de l'Environnement,
- Vu l'article 10.2.1 de la Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,

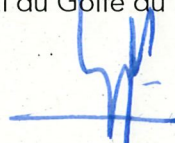
Il est proposé de désigner :

- Le représentant du syndicat mixte du Parc à la CLE du SAGE Vilaine
- Le Représentant du syndicat mixte du Parc au comité d'estuaire de la Vilaine.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical :

- Désigne Muriel CLÉRY représentant du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan à la CLE du SAGE Vilaine.
- Désigne Muriel CLÉRY représentant du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan au comité d'estuaire de la Vilaine.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT